

# ÉLECTIONS DES INSTANCES

2021-2022

DU 24  
NOVEMBRE  
AU 11  
DECEMBRE  
2021

JE VOTE!

**L**e SNETAA-FO organise les élections de la « liste des 80 » avec son secrétaire général ainsi que des secrétaires départementaux (S2). Le vote se déroulera selon les modalités votées par le bureau national. Ces votes vont nous permettre de renouveler nos instances nationales et de choisir nos responsables. C'est le moment essentiel de notre démocratie interne. C'est aux adhérents du SNETAA-FO de choisir leurs responsables. Alors donnez votre avis et participez à notre vie interne : VOTEZ ! C'est ensemble et unis que le SNETAA-FO est efficace ! C'est ensemble que nous gagnerons ! **VOTEZ !**

# VOTE INTERNE NATIONAL POUR LES INSTANCES DU SNETAA-FO

Extraits des règlements votés par le bureau national le 14 septembre 2021 (seuls les règlements votés disponibles sur le site [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org) font foi)

Tous les éléments qui suivent présentent le déroulé des scrutins en vue de l'élection de la liste des 80 et les élections des S2 ; ces scrutins se tiennent simultanément.

## CALENDRIER

- Votes du mercredi 24 novembre au samedi 11 décembre 2021 (cachet de la poste faisant foi), à la nouvelle adresse du siège national du **SNETAA-FO, 417 Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud cedex** ; pour les adhérents des outre-mer et de l'étranger : vote parvenu au siège national du SNETAA-FO, à la même adresse, avant le 13 décembre 2021 ;
- Dépouillement des votes par le bureau national et enregistrement des résultats le 14 décembre 2021 ;
- Délai de recours du 15 décembre 2021 au 04 janvier 2022 (cachet de la poste faisant foi) ;
- Réunion de la commission des structures pour examen des recours le 11 janvier 2022 ;
- Bureau national d'arbitrage des recours (si besoin) le 25 janvier 2022 ;

- Mise en place des instances académiques du 26 janvier au 06 avril 2022 ;

Peuvent prendre part au vote tous les adhérents à jour de cotisation totale pour l'année 2021-2022, au 08 novembre 2021 (ou en prélèvement automatique partiel n'ayant subi aucun refus, rejet de banque, démission depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021).

## DÉROULEMENT DU VOTE

Les scrutins sont organisés par correspondance individuelle.

Pour la liste des 80, les adhérents pourront écrire sur papier libre l'intitulé de la liste de leur choix, ou utiliser le bulletin de vote mis à leur disposition. Ce bulletin sera mis sous double enveloppe ; l'enveloppe extérieure portera le nom et l'adresse du SNETAA-FO. Au dos, l'adhérent indiquera obligatoirement ses nom, prénom, établissement, département, et apposera sa signature. L'enveloppe extérieure sera cachetée.

Pour les élections des S2, le scrutin est organisé par correspondance individuelle. Les adhérents pourront écrire sur papier

libre le nom du candidat pour qui ils votent ou utiliser le bulletin de vote mis à leur disposition. Ce bulletin sera mis sous double enveloppe. L'enveloppe extérieure portera le nom et l'adresse du SNETAA-FO. Au dos, l'adhérent indiquera obligatoirement ses nom, prénom, établissement, département, et apposera sa signature. L'enveloppe extérieure sera cachetée.

Pour les deux scrutins, vous pouvez voter du mercredi 24 novembre au samedi 11 décembre 2021, cachet de la poste faisant foi (pour les adhérents des outre-mer et de l'étranger : vote parvenu avant le 13 décembre 2021).

## DÉPOUILLEMENT

Le dépouillement sera effectué par le bureau national (élargi à un représentant de chaque liste validée de candidats, pour la liste des 80), le 14 décembre 2021.

Le bureau national enregistre les résultats du vote et les rend publics.

## DÉLAI DE RECOURS

Les recours éventuels doivent porter sur la validité explicite de certains votes dépouillés susceptibles par contestation de

remettre en cause 0,5 % des votes émis. Les recours ne peuvent être déposés que s'ils contestent la validité d'au moins 0,5 % du dépouillement et par motif de demande d'annulation des votes émis.

Le délai de recours devant la commission des structures s'achève le 04 janvier 2022. Le recours n'est pas suspensif.

Les recours sont examinés par la première instance statutaire convoquée après leur dépôt. Celle-ci décide des suites à donner. Elle entend le rapport de la commission de dépouillement, et celui de la commission des structures sur les recours électoraux dont elle a éventuellement été saisie.

Le bureau national arrête les modifications à apporter aux différents niveaux de responsabilité du syndicat par les instances compétentes en application des dispositions statutaires et réglementaires en vigueur.

La première composante du bureau national est établie conformément à l'article 12 des statuts nationaux ; le secrétaire général est élu.

D'autre part, les S2 sont élus.

Le bureau national réuni le 21 octobre 2021 a rendu ses décisions après avis de la commission des structures sur la validité de la liste des 80 et des candidatures S2 ci-après, conformément aux dispositions statutaires, réglementaires et des règlements des élections votés le 14 septembre 2021. Cette liste des 80 et les candidatures S2 validées sont affichées sur le site national [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org), rubrique « élections internes » depuis le 21 octobre 2021.

## Liste des 80+20 | Présentée par Pascal VIVIER

1- Pascal VIVIER	21- Patrice MERIC	41- Loïc LE GOFF	61- Alain FONT
2- Christophe AUVRAY	22- Elin KARRAMKAN	42- David KILIC	62- Sabina TORRES
3- Alain-Romain NITKOWSKI	23- Dominique LAFARGUE	43- Sonia ARNAUD	63- Stéphane CONTAMINES
4- Bénédicte MOULIN	24- Françoise BUREAU	44- Marie-Laure ADAM	64- Fabrice COSTES
5- Françoise VAISSE-ANTOINE	25- Patrick DELAITTRE	45- Frédéric ALSER	65- Maheanu'u ROUTHIER
6- Laurent HISQUIN	26- Nicolas ROBERT	46- Jules NAGBO	66- Isabelle AUBRY
7- Muriel WENDLING	27- Marie-Jo HUGONNOT	47- Francisco TELLO	67- Véronique ROGER
8- Brigitte VINCENT-PETIT	28- Marie-Ange AUBRY	48- Valérie MARTIAL MORVAN	68- Esther MARCHAND TARTARE
9- Jean-Marie TARTARE	29- Christophe SEGOND	49- Frédéric WISNIEWSKI	69- Jean-Luc DUSSOL
10- Christian LAGE	30- Jocelyn PRESENT	50- Baptiste LARCHER	70- Jean-Marc PIEROCHE
11- Catherine AZAÏS	31- Murielle TURCHI	51- Sophie TEXIER	71- Henriette MEUNIER
12- Stéphanie SALICETO	32- Catherine LANG	52- Muriel POUGET	72- Frédéric MARTINEZ
13- Samir CHIBANE	33- Nicolas DEMORTIER	53- Jean-Pierre SINARD	73- Julian PICARD
14- Yves-Henri SAULNIER	34- Jean-Pierre ARDON	54- Jean-Louis GUILHEM	74- Claudine THIERRY
15- Corinne JULIEN	35- Elisabeth RICHARD	55- Géraldine PHILIPPE	75- Isabelle RECHAL
16- Céline GRENIER	36- Christelle BUTRAUD	56- Déborah FALQUET	76- Alain PIAT
17- Max Pedro SANCHEZ	37- Daniel CHAINIEWSKI	57- Samir ALEM	77- Laurent BEVERAGGI
18- Samir BERRAHO	38- Marc LARÇON	58- Stéphanie DURR	78- Patricia VIONNET-BELKACEM
19- Marie-Joana CHAMLONG	39- Danièle VIVIER	59- Mireille LEGOUIX-DELORME	79- Yvette REVEL
20- Nadia HALLAF-COHEN	40- Isabelle CHAINIEWSKI	60- Francis STOFFEL	80- Michel RICOU CHARLES
81- Sauveur D'ANNA	86- Nicolas TOURNIER	91- Christian GUERIN	96- Gérard GRELLE
82- Ludovic ATHENOUR	87- Marie-Claude DUPOIZAT	92- Bruno PETROLO	97- Karl GALLON
83- Frantz CABRERA	88- Richard ANTOINE	93- Daniel THEVOT	98- Jean-Gabriel ALFONSI
84- Gilles GAUTHE	89- Charafidini BACO	94- Eric DUFFOUR	99- Martine PROU
85- Jean SKORUPA	90- Martine CARROUEE	95- Jimmy VILLERONCE	100- Patrick CHABRIDON

**Soutenu par :** Yvan CAPO, Denis BRUNET, Jean-Pierre BOISSERIE, Jean-Yves BERVILLE, Christian CARLON, Abdelkader CHERFI, Georges CLAUDEL, Alexandra DE WITTE, Gilles DENAT, Marc DIAMALA, Fabrice DRIOTON, Pascal EBERHART, Elie FAIRFORT, Jean-Marc FOISSAC, Delphine GIRARD, Christelle HOCHÉDEZ, Dominique HUNCKLER, Christelle LANDAIS, Michèle LARRAT, Rémi LASNAMI, Martine LE HEMONET, Irène LEWKOWICZ, Arnaud MARTIN, Raymond VALADE, Bernard MATUSIAK, Christophe MORLAT, Nathalie MOURIN, Sonia PAGNOUX, Nathalie SAINT-MARIE, Pedro SANCHEZ ANDRES, Thierry SAND, Guillaume SETRUK, Mohamed AARRAS, Philippe TOUSSAINT, Didier ALLIOT, Eric ARNAUD, Marie ANDRE, Alain BOURDENS, Christian CARCAUZON, Aude CHAPUT, Stéphane CLAUSS, Jean-Luc GERMANEAU, Gérard GORCZYKA, Delphine IMBERT-GILLET, Karima KHARRAT, Christine KREUTZ, Christophe KUHNER, Frédéric LACOURBAS, Henri LALOUE, Marianne LAMOR, Sandrine PANGARTE, Franck ROUX, Candice SABADIE, Michel RAINAUD, Jacques FRESNE, Christophe GRIMAU, Agnès LEMBERT, Paul NEMET, Michèle PAILLOUS, Céline RICHEFEU, Aziz WAZZI, Giulia VINCI, Stéphanie MARQUART, Yann LUCAS, Dominique SENAC, Jean Pascal TROUSPANCE, Bruno GRONNIER, Philippe GUY, Marie-Pierre ESTEBAN, Véronique DESSAUX, Christophe CROS, Nicolas BROSEUS, Emmanuelle BONNOT, Natacha CAZET, Claude CHARMONT, Christelle DANIOUX, Eric DJEGHLIL, Haretaua ELLACOT, Laetitia FLOQUET, Catherine GARNACHO, Marie LEVALLOIS, Tere MAIRE, Valérie DERUMIGNY, Abderrahmane EZZAH, Jérôme EPAIN, Stéphane THIEBAUT, Delphine CASTAING, Stéphane LESZKIEWICZ.

## Liste des secrétaires départementaux (S2)

<b>AIX-MARSEILLE</b>	<b>CAEN</b>	<b>GRENOBLE</b>	<b>MONTPELLIER</b>	<b>NICE</b>	<b>RENNES</b>
05   Michel RICOU CHARLES	50   Dominique PEILLOUT ou Jean-Sébastien HEDERER	07   Michèle PAILLOUS	11   Pedro SANCHEZ ANDRES	06   Stéphane PERRONE ou Ludovic PROU-GAILLARD	22   Patrick CHAPELAND
13   AHMED YAHIA	61   Christophe HIRON	26   Valérie ROY TAMISIER	30   Jean-François CHANARD	83   Olivier PERLES	29   Thierry THOMAS
84   Yvan CAPO		38   Déborah FALQUET	34   Laurent GOUNTCHEV		35   Laurent CHARPENTIER
	<b>CLERMONT-FERRAND</b>	73   Didier CHARAMELET	66   Mohamed HAMZAOU	<b>ORLÉANS-TOURS</b>	56   Jérôme EPAIN ou Pascal LE ROUX
<b>AMIENS</b>	03   Christophe MORLAT			37   Pascal TURCAN	STRASBOURG
02   Nathalie MOURIN	15   André CHAVAROCHE	<b>GUADELOUPE</b>	<b>NANCY-METZ</b>	41   Valérie GUILLERM	67   Samir BERRAHO
60   Didier ALLIOT	63   Frédéric LACOURBAS	988   Eric HELAN	54   Christophe LESIEUR	45   Patricia ROY-FLAMENT	68   Giulia VINCI
<b>BESANÇON</b>	<b>CORSE</b>	<b>LILLE</b>	55   Eric DJEGHLIL	<b>POITIERS</b>	<b>TOULOUSE</b>
25   Rémi LASNAMI	2A   Bruno PETROLO	59   Thomas DANIEL	57   Stéphane CLAUSS	16   Stéphane CONTAMINES	09   Magalie HEYMANS
39   Muriel POUGET	2B   Stéphanie SALICETO		88   Isabelle CHAINIEWSKI	17   Vincente GONZALVEZ	31   Nicolas TOURNIER ou Philippe BUZON
70   Didier MARC	<b>CRÉTEIL</b>	<b>LIMOGES</b>		79   Henriette MEUNIER	32   Christian CARLON
90   Marie-Jo HUGONNOT	93   Samia BARA	23   Aude CHAPUT	<b>NANTES</b>	86   Jérôme NOËL	46   Lionel FAYOL
<b>BORDEAUX</b>	94   Géraldine PHILIPPE	87   Isabelle AUBRY	44   François OUDIN	<b>REIMS</b>	65   Arnaud MARTIN
24   Frédéric ALSER	<b>DIJON</b>	<b>LYON</b>	49   Danielle ROSIER	08   Rémi AMARA	<b>VERSAILLES</b>
33   Delphine PAILLÉ	21   Yves LAVANANT ou Emmanuelle BONNOT	01   Jacques RAGON	53   Ludovic ATHENOUR	10   Corinne CHARDEY	78   Michèle LARRAT
40   Thierry CLAMENS	58   Véronique DESSAUX	42   Françoise COUCHINAVE	72   Nicolas QUATREVAUX	51   Sébastien MURA ou Khalid RHATTAT	91   Thierry DEJEAN
47   Laetitia CALBET	71   Loïc MATHIEU	69   Dominique SENAC ou Mohamed AARRAS	85   Sylvie TALBOT	52   Léopoldine BUSOLINI	92   Antoine BRUNET
64   Philippe CHASSEUIL	89   Yannick MONNETTE				95   Aurélie ROBIN

# PROCÉDURE DE VOTE

## I. DÉROULEMENT DU VOTE

### Qui peut voter ?

Les adhérents SNETAA-FO à jour de cotisation le 08 novembre 2021. Le vote est effectué par correspondance.

### Quand voter ?

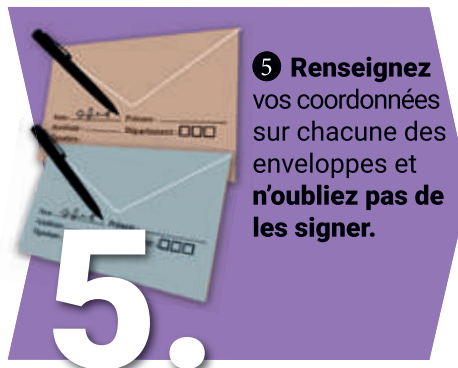
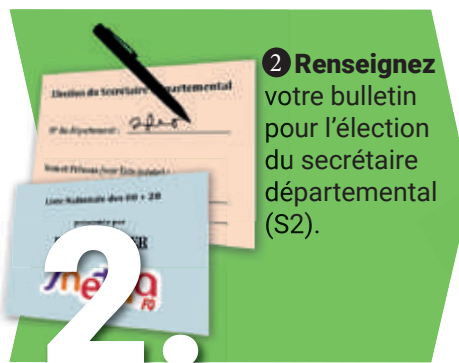
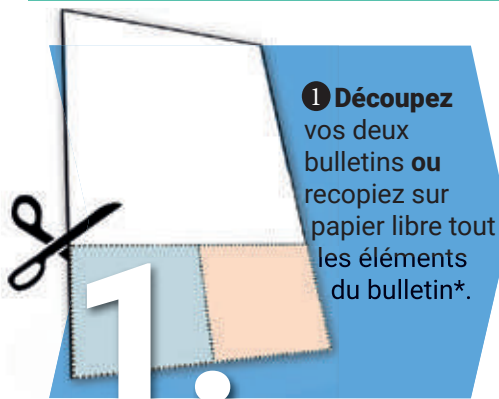
Du 24 novembre 2021 au 11 décembre 2021 (voir règlement électoral).

## II. DEUX VOTES... MAIS POUR QUOI FAIRE ?

Chaque adhérent SNETAA-FO est invité à émettre **DEUX** votes :

- pour exprimer son choix en faveur d'une liste des « 80 + 20 »
- pour élire directement le secrétaire général (tête de liste)
- pour identifier l'équipe nationale des responsables en charge de la conduite du syndicat
- pour élire votre secrétaire départemental (S2).

**POUR NE PAS OUBLIER, VOTEZ DÈS LE 24 NOVEMBRE !**



\*Si vous optez pour le bulletin et l'enveloppe libres, il vous faudra préciser, pour les deux élections, sur les deux enveloppes, tant celle (anonyme) qui contient le bulletin que celle qui comporte l'adresse du SNETAA, la mention « élections S2 » ou « liste des 80 ».

**DÉCOUPEZ VOS BULLETINS CI-DESSOUS ET SUIVEZ LA PROCÉDURE DE VOTE CI-DESSUS. À RETOURNER DÈS LE 24 NOVEMBRE.**

**LISTE NATIONALE DES 80 + 20**

présentée par

**PASCAL VIVIER**

**snetaa**  
FO

**ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL**

N° du département : .....

Nom et prénom (voir liste jointe) :

.....

.....